



Haute-Savoie

COMMUNE DE BOËGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Arrondissement de Thonon les Bains

ARRÊTE MUNICIPAL n° 2026_AC_021 Portant réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules Travaux sur réseaux d'eau– 119 rue Louis Guillermin

Le Maire de la commune de BOËGE,
Vu le Code de la route,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
Vu la demande présentée le 22 avril 2026 par SAS CONDEVAUX – représentée par Monsieur CONDEVAUX Benoît – 590 route de la Nativité – 74420 BURDIGNIN
Considérant la nécessité de réglementer la circulation des piétons et le stationnement des véhicules « **rue Louis Guillermin** » pour permettre des travaux sur les réseaux d'eaux (potable, usées et pluviales) alimentant la propriété sise « **119 rue Louis Guillermin** ».

ARRÊTE

Art. 1er. –

du lundi 27 avril 2026 – 8h00
Au jeudi 30 avril 2026 – 17h00

La circulation « rue Louis Guillermin » sera fermée à la circulation pour permettre les opérations précitées (hors véhicules de chantier, Forces de l'Ordre et de Secours). La « rue de Saxel » sera ouverte à la circulation dans les deux sens et mise en alternat avec un dispositif de feux tricolores provisoire.

Art. 2. – Le dispositif de déviation et la signalisation nécessaires seront mis en place par l'entreprise pour l'application des présentes dispositions et pendant toute la durée du chantier.

Art. 3. - Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 4. – Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information et exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Boège ;
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Boège ;
- Les services techniques de la Commune de Boège ;
- La Communauté de Communes ;
- L'Entreprise ;
- Les riverains.

Fait à Boège, le 23 avril 2026

Le Maire-adjoint
Patrick SAILLET

